

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 2002-147 DU 16 Février 2002
Portant approbation de la délibération du Conseil d'Administration de la
Société Nationale des Pétroles du Congo en date du 14 février 2002

Le Président de la République,

Vu l'Acte fondamental ;

Vu la loi n°1-98 du 23 avril 1998 portant création de la Société Nationale des Pétroles du Congo ;

Vu le Décret n°98-454 du 8 décembre 1998 portant approbation des Statuts de la Société Nationale des Pétroles du Congo ;

Vu, ensemble les décrets n°99-1 du 12 janvier 1999 et 219 du 08 mai 2001 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu la délibération en date du 14 février 2002 du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Pétroles du Congo relative à la conclusion d'un Contrat de prépaiement d'exportation de gaz de pétrole liquéfié et de brut Yombo.

En Conseil des Ministres,

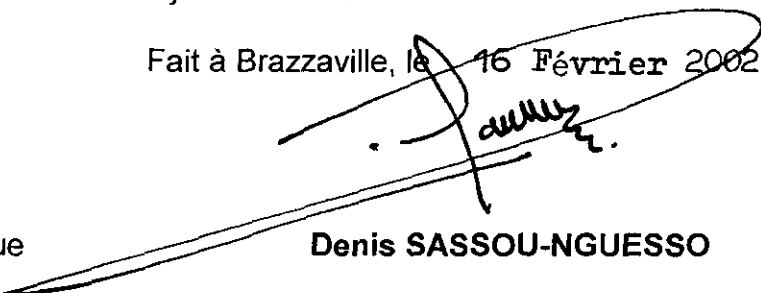
DECRETE :

Article premier : Est approuvée la délibération, annexée au présent décret, du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Pétroles du Congo en date du 14 février 2002.

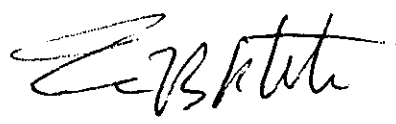
Article 2 : Le présent décret sera inséré au journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 16 Février 2002

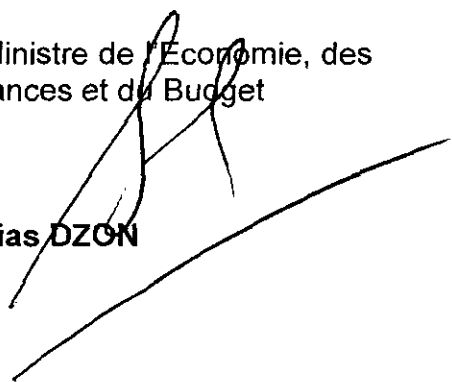
Par le Président de la République


Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre des Hydrocarbures,


Jean-Baptiste TATI LOUTARD

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Budget


Mathias DZON